

## LES POINTS CLEFS DE L'ENQUETE EN PAYS DE LA LOIRE

### Etat des lieux des pratiques

- 59,7% des établissements répondants **ont identifié la conciliation médicamenteuse comme une stratégie susceptible de sécuriser leur circuit du médicament.**
- Les **problématiques identifiées** pour la mise en œuvre de l'activité sont par ordre de priorité:
  - Le manque de disponibilité des professionnels
  - Le manque d'outils
  - La méthodologie complexe à mettre en œuvre
  - Le manque de formation
- Les **besoins identifiés** pour la mise en œuvre de l'activité sont par ordre de priorité:
  - La mise à disposition d'outils
  - La formation
  - L'information et la sensibilisation

### Mise en œuvre de la conciliation

- **30 % (n=21)** des établissements ayant répondu à l'enquête déclarent mettre en œuvre une activité de conciliation médicamenteuse.
- Les ciblage de l'activité :
  - Services : **Gériatrie, Chirurgie et SSR**
  - Populations : 81,8% patients **polymédiqués**, 77,3% patients de **plus de 65 ans**.
  - Points de transition : 95,2% à l'admission, 68,1% à la sortie
- Les catégories de professionnels de santé impliqués dans la réalisation d'une conciliation médicamenteuses sont diverses : **médecins, pharmaciens séniors et juniors, préparateurs, infirmiers.**
- Les principales sources utilisées sont le dossier patient, les ordonnances de ville et l'entretien patient. Les professionnels de premier recours et le dossier pharmaceutique ne sont pas utilisés en priorité.
- **57,1 %** des établissements tracent le bilan de conciliation médicamenteuse dans le dossier patient.
- **28,6 %** des établissements ont mis en place des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs d'activité
- **Les retours d'expériences des établissements mettant en œuvre la démarche, montrent que cette activité participe à la sécurisation et à l'optimisation des prescriptions, mais aussi à une meilleure information du patient.**

### Limites de l'enquête :

- Non-exhaustivité des résultats (**Taux de réponse régional : 51% / n=70**)
- Les démarches décrites n'incluent pas systématiquement l'intégralité des étapes composant le processus de conciliation médicamenteuse.

#### Le projet régional de l'OMEDIT prévoit de :

- **Sensibiliser** les professionnels de santé aux erreurs médicamenteuses ;
- Proposer dès 2016 une **formation** pour les acteurs souhaitant mettre en œuvre cette activité ;
- Participer au développement des **systèmes d'information** (messagerie sécurisée) ;
- Accompagner les établissements dans **l'évaluation** de la mise en œuvre et la mesure d'impact de la conciliation médicamenteuse sur la prise en charge médicamenteuse et les organisations.
- Evaluer les besoins pour la création d'un **centre de ressources** régional dédié à la conciliation médicamenteuse.